



COMMUNIQUÉ DE PRESSE | 28 SEPTEMBRE 2022

Pour un accès à Internet en prison

Plus de 600 personnes signent aujourd'hui [une lettre ouverte](#) adressée à la Première ministre Elisabeth Borne pour demander la mise en place d'un accès à Internet en prison.

Ils sont à la tête d'associations, de syndicats, de structures d'insertion ; ils sont enseignants, travailleurs sociaux, conseillers d'insertion et de probation, médecins, visiteurs de prison, avocats, magistrats, assesseurs extérieurs en commission de discipline, aumôniers, intervenants bénévoles en détention, artistes, parlementaires ; ils sont ou ont été incarcérés ou proches de personnes incarcérées. Rassemblés par leurs expériences diverses et complémentaires de la prison, ils partagent le même constat : « L'accès à Internet entre les murs est [...] primordial pour reconnaître les personnes détenues comme sujets de droits, limiter l'exclusion sociale causée par l'incarcération et faciliter le retour à la vie libre. »

« Essaie donc de chercher des offres Pôle emploi sans ordinateur ! » Omniprésent et incontournable à l'extérieur, l'accès à Internet constituerait en effet, pour les personnes détenues, un outil d'émancipation, d'autonomisation et d'atténuation de la ségrégation due à l'enfermement physique. Il conditionne l'effectivité de nombreux droits et constitue un levier majeur à la fois pour développer et diversifier l'offre d'activités et de formations en prison, mais aussi pour préparer la sortie. Pourtant, rappellent les signataires, « l'accès à Internet pour les personnes incarcérées demeure [...] désespérément absent tant des projets politiques que du discours gouvernemental ». Dans le sillon des recommandations formulées depuis plus de dix ans par des institutions, autorités administratives indépendantes, organisations de la société civile et missions d'information, ils unissent leurs voix pour demander que la lutte contre la fracture numérique – érigée comme priorité politique du président Macron – n'exclue pas les quelque 72 000 citoyennes et citoyens détenus.

En s'adressant à la cheffe du gouvernement, les signataires de cette lettre ouverte soulignent que la question de l'accès à Internet en prison touche à de nombreux domaines ministériels : solidarité, santé, éducation, culture, insertion, économie et justice. Comme l'affirmait le rapporteur à l'Assemblée nationale du projet de loi pour une République numérique en 2016 : « À ce stade, aucun rapport n'éclairera plus quelque décision que ce soit. Cette décision doit être politique. »

Contacts presse :

- **CGT Insertion-Probation · Marion Bonneaud · 06 41 46 03 37**
- **LDH · Caroline Mourgues · 06 10 15 83 22**
- **OIP · Pauline De Smet · 07 60 49 19 96**

Signataires : Association des anciens du GENEPI, A3D (Association des Avocats pour la défense des droits des détenus); Anaec (Association nationale des assesseurs extérieurs en commission de discipline); Anjap (Association nationale des juges de l'application des peines); ANVP (Association nationale des visiteurs de personnes sous main de justice); Arapej 41 (Association réflexion action prison et justice-Loir-et-Cher); ASPMP (Association des secteurs de psychiatrie en milieu pénitentiaire); Auxilia; Ban Public; Casp-Arapej (Centre d'action sociale protestant - Association réflexion action prison et justice); CGT Insertion-Probation; La Cimade; Citoyens & Justice; Clip (Club informatique pénitentiaire); Courrier de Bovet; Emmaüs France; Farapej (Fédération des associations réflexion action prison et justice); Fas (Fédération des acteurs de la solidarité); Gisti (Groupe d'information et de soutien des immigrés); LDH (Ligue des droits de l'Homme); Lire c'est vivre; Lire pour en sortir; OIP-SF (Observatoire international des prisons-section française); Petits frères des pauvres: Possible; Saf (Syndicat des avocats de France); Secours catholique-Caritas France; Snepap/FSU (Syndicat national de l'ensemble des personnels de l'administration pénitentiaire); SNPES-PJJ/FSU (Syndicat national des personnels de l'éducation surveillée - Protection judiciaire de la jeunesse); SM (Syndicat de la magistrature).

► Pour en savoir plus : <https://internet-en-prison.fr/>

► Consulter [la liste des signataires](#) de la lettre ouverte.